

Contrôle technique pour une centaine de pulvérisateurs agricoles de Thudinie



Sud Presse - 17 Mai. 2018

Page 10

* Sud Presse : La Nouvelle Gazette - Charleroi

Depuis lundi, des tracteurs tirant d'énormes pulvérisateurs agricoles convergent vers le parking de la salle Désirée à Strée. Les engins géants sont soumis à un contrôle technique très poussé réalisé par le CRA-W à Gembloux, pour l'AFSCA. Débit, buses de pulvérisation, manomètres, systèmes anti-gouttes : tout est testé de façon approfondie. Les 6.400 pulvérisateurs agricoles de Wallonie sont ainsi passés au crible tous les 3 ans. Un diagnostic important pour la protection de l'environnement.

Avec l'Allemagne, la Belgique est un des rares pays à avoir instauré en 1995 un contrôle technique pour les pulvérisateurs agricoles réalisé par un organisme indépendant. Le Centre wallon de Recherche Agronomique est mandaté par l'AFSCA. « Le bon fonctionnement des pulvérisateurs est primordial pour l'environnement, la sécurité de la chaîne alimentaire et la santé publique. Sans compter un enjeu économique pour les agriculteurs : éviter le gaspillage de produits et améliorer le rendement des cultures », explique Guillaume Defayt, responsable du service.

6.413 en Wallonie

Tous les pulvérisateurs wallons sont soumis à un contrôle obligatoire par cycle de 3 ans. « Lors du dernier cycle 2014-2016, nos 4 inspecteurs ont contrôlé 6.413 pulvérisateurs de 4 types : pour les grandes cultures, l'arboriculture, les serres et la désinfection des sols. Vu la dimension des engins, nos équipes sont itinérantes », précise M. Defayt.

Depuis lundi, deux camionnettes, bourrées d'appareils de mesure, sont installées sur le parking de la salle Désirée à Strée. « En 4 jours, on va contrôler la centaine de pulvérisateurs de Beaumont et Thuin : une quinzaine/jour/équipe de 2 techniciens », explique Pascal Bienfait, contrôleur.

Les agriculteurs ont reçu une convocation il y a 3 semaines. Les absences injustifiées sont sanctionnées d'une amende représentant 50 % du prix du contrôle. Ce dernier coûte 80 € à 180 € selon la taille des rampes. Les agriculteurs se présentent avec leur pulvérisateur nettoyé et rempli d'eau. « On vérifie l'usure des buses de pulvérisation, les manomètres, les systèmes anti-goutte qui empêchent les tuyauteries de se vider lors de l'interruption de la pulvérisation. Les plus perfectionnés sont commandés par ordinateur. On fait un test en roulant car le débit est proportionnel à l'avancement du tracteur. On récupère l'eau dans des sachets pour calculer le volume répandu/ha afin de vérifier si l'ordinateur est bien réglé. », ajoute Pascal Bienfait.

7 % de recalés

Les buses de pulvérisations et les manomètres défectueux sont confisqués. « Les pulvérisateurs recalés peuvent repasser à moindre coût les jours suivants. Sinon, on organise une journée de contrôle supplémentaire dans les 4 mois », dit M. Defayt. Lors du dernier cycle, 7 % seulement ont été recalés, contre 30 % il y a 20 ans.

Ce contrôle est bien accepté par la plupart des agriculteurs. « Pour faire du bon travail, il faut utiliser la bonne dose de produit et pulvériser très régulièrement. Or les buses s'usent et nous n'avons pas les machines pour effectuer des contrôles aussi poussés. Grâce au GPS, on ne pulvérise jamais deux fois au même endroit. On pulvérise la nuit quand il n'y a pas de vent, pas pour le faire en cachette, mais pour profiter de l'humidité qui optimise l'action du produit », explique Jean Marlier, agriculteur à Thuin. Son pulvérisateur repartira avec une vignette bleue attestant qu'il a réussi le contrôle haut la main.

E.Mathieu

E.Mathieu